

**C.S.E.
C.D.A. SUD-OUEST
Route de Pau
65420 IBOS**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
C.S.E. DU 07 novembre 2022**

Etaient présents :

M. TRUPIANO Alain
Mme SAMARAN Mélanie
M. TIBOLLA Erick
Mme CERESUELA Lydie
Mme SALAT Laurence
M. LEVACHER Alain
Mme BISSERIER Sophie
Mme SANLAVILLE Dominique
Mr DUROT XAVIER
Mme BEAUBAY Christine
Mme LASSARETTE Sandrine
M LACONTRE Jacques

Etaient absents :

M. SAINT-LAURENT Davy
Mme HUERTAS Rose
Mme SARCIA Danièle

Réunion du CSE du mois de novembre 2022

- 1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion,**
- 2. Chiffres d'affaires du mois d'octobre 2022 et cumul**

Mois d'octobre 2022	
Frais Trad	5%
Frais Ls	13.3%
Total Frais	9.2%
PGC	12.9%
Bazar	0.5%
Textile	-3.5%

Total Hyper	6 427 546€	9%
Espace Culturel	1.1%	
Mab	13.2%	
Para	3.9%	
Optique	44.7%	
Sport	-12.6%	
BBJ	11.3%	
Auto	-4.9%	
Drive	-2.3%	
Total Sit HC,	11 362 831€	5.26%

Cumul fin octobre 2022		
Frais Trad	7.6%	
Frais Ls	10%	
Total Frais	8.8%	
PGC	9.9%	
Bazar	8.9%	
Textile	4.5%	
Total Hyper	61 852 435€	9%
Espace Culturel	22.2%	
Mab	51.9%	
Para	7.6%	
Optique	54%	
Sport	16.6%	
BBJ	-4.1%	
Auto	5.3%	
Drive	-7.3%	

Total Sit HC,	110 535 874€	7.36%
----------------------	---------------------	--------------

Concernant les dépenses en énergie, les efforts fournis ont permis de diminuer la consommation d'électricité. En effet, la consommation de septembre 2022 est en baisse de 17% en comparaison à celle de septembre 2021.

Consommation d'électricité en kWh			
sept-19	sept-20	sept-21	sept-22
666278	671731	701381	582456

Néanmoins, compte tenu de la forte augmentation du coût de l'électricité, au 30.09.22, nous avons déjà dépensé 29% de plus que sur le total de l'année 2021.

Consommation d'électricité en €			
Total 2019	Total 2020	Total 2021	Total à fin septembre 2022
958 473 €	797 439 €	814 433 €	1 051 916 €

Mouvement du personnel d'encadrement :

Départs :

Mr FEKIR, Responsable Drive

Mr ISSEINI, Responsable BBJ

Evolutions internes :

Mr GEOFFRE, Responsable secteur frais

Mr GUILLONNEAU, Responsable BBJ

Mr VADILLO, Adjoint Responsable BBJ

3. **Planning des réunions CSE & CSSCT pour l'année 2022**

CSE		CSSCT	
Lundi 9 janvier	14h30	Mardi 10 janvier	10h30
Lundi 6 février	14h30		
Lundi 6 mars	14h30		
Lundi 3 avril	14h30	Mardi 4 avril	10h30
Mardi 2 mai	14h30		
Lundi 5 juin	14h30		
Lundi 3 juillet	14h30	Mardi 4 juillet	10h30
Lundi 4 septembre	14h30		
Lundi 2 octobre	14h30		
Lundi 6 novembre	14h30	Mardi 7 novembre	10h30
Lundi 4 décembre	14h30		

4. **Plan de formations 2022**

4 Blocs : Sécurité, Labels, Management, Métier

Voir ci-joint

5. Informations secrétaire : (chocolats, commande et distribution des cartes cadeaux)

La Distribution des cartes Cadeaux et des chèques Kadéos est en cours.

6. Améliorations pour les comptes rendus CSE, CSSCT.

Le CSE a demandé la mise en place d'un dictaphone pour les réunions CSE, CSSCT pour améliorer et être plus précis lors des comptes rendus. La Direction a refusé catégoriquement

7. Nouvelle grille de salaire

Taux horaire au 01.11.2022 :

1A 11.07€

1B 11.07€

2A 11.07€

2B 11.13€

3A 11.07€

3B 11.19€

4A 11.07€

4B 11.59€

8. DUE Prévoyance

La DUE Prévoyance du 30/09/15 et son avenant du 25/11/15 (employé/ouvrier) ainsi que la DUE Prévoyance du 01/12/14 (AM) comportaient une erreur.

Celle des E/O indiquait des bénéficiaires de « niveaux 1 et 4 » au lieu de « niveaux 1 à 4 ».

Celle des AM se référait à une Annexe 3 qui n'avait aucun lien.

Par conséquent, les articles « 2.1 salariés bénéficiaires » ont été modifiés.

Suite à cette modification, les nouvelles DUE doivent être remises en main propre contre signature à chaque salarié bénéficiaire.

9. Activité sport

Information/Consultation au sujet du déplacement du magasin de Sport E. Leclerc

Mr Trupiano informe et consulte oralement sur le déplacement du Magasin de Sport E.

Leclerc qui sera situé entre ACTION et STOKOMANI. Et, nous a présenté rapidement le plan du nouveau magasin, qui diminue en superficie et qui passe de 2300 à 1600 m2. Mr Trupiano nous précise que la Jeannerie ne sera pas maintenue. Il est possible qu'un déstockage sera fait.

Les raisons :

La Centrale Nationale Leclerc Sport se retrouve confrontée à des choix de fournisseurs comme Nike qui ne souhaitent plus distribuer leurs produits via les Leclerc Sport. D'autres marques comme ADIDAS partent sur cette démarche. Cela engendre de gros problèmes d'offres déjà actuellement et cette situation sera encore plus problématique en 2023.

Il en ressort que l'offre sur les sports collectifs et généralistes se retrouve fortement réduite et ne répondra plus aux besoins du marché d'un magasin de sport généraliste comme le nôtre.

Face à cette situation subie, nous avons fait le choix de concentrer l'activité du Sport Leclerc sur des offres que nous maîtrisons notamment en termes d'approvisionnement, et sur lesquelles nous avons également un réel savoir-faire.

C'est pourquoi nous allons renforcer notre offre sur l'outdoor et la montagne, le running et trail, le cycle, le sportswear et fitness, et l'équitation. Il faut moins de M² pour exploiter ces marchés et il y a sur le Retail du Méridien une cellule de 1600 m² de surface de vente disponible. Format idéal pour ces activités.

Afin de maintenir une activité Sport généraliste qui est nécessaire sur un Centre Commercial et une Galerie comme le Méridien, et surtout pour garder les flux de clientèles dont profite toute la Galerie et les activités Leclerc, Intersport, qui nous sollicite depuis longtemps et qui avait un autre projet sur une zone concurrente de l'Ouest de Tarbes, viendra en lieu et place du Leclerc Sport. Il est préférable pour l'attractivité du centre que cette enseigne s'installe sur notre site.

Les modalités pratiques:

Le parking des salariés sera celui déjà destiné aux salariés du Retail Park (entre STOKOMANI et BOULANGER)

A noter, que ces plans ont été réalisés en respectant toutes les règles du code du travail et d'accessibilité via notre architecte M.Dumay.

Le Bureau de Contrôle APAVE a également été missionné pour validation.

Un dossier d'aménagement de travaux sera instruit par La commission départementale d'Accessibilité, le SDIS 65 et la Préfecture.

-Ses conséquences sur les conditions de travail et l'emploi :

Les heures d'ouverture se feront de 9h00 à 19h30 (fermeture plus tôt qu'actuellement 20h00).

Le déménagement est prévu pour les mois de février/mars 2023.

Bien que nous ayons besoin de l'intégralité de l'équipe, chaque salarié sera reçu de manière individuelle dès demain pour leur présenter le projet et affiner l'organisation et les affectations dans les différents rayons du Sport ou de l'hyper, ou autre, le cas échéant.

Le CSE n'a pas émis d'avis lors de la réunion de ce jour. Un avis sera donné à la prochaine réunion de décembre.

10. Intégration des nouveaux salariés

Désormais, les nouveaux salariés seront accueillis lors d'une journée d'intégration collective au cours de laquelle différentes thématiques leur seront présentées : l'enseigne, l'entreprise, les règles de sécurité, leurs droits, leurs avantages et leurs devoirs en tant que salarié, signature de leur contrat de travail...

La première session aura lieu demain ; 24 personnes sont attendues.

Parmi elles, il y aura 7 nouveaux collaborateurs et 17 personnes ayant intégré l'entreprise récemment.

Désormais, les tenues de travail et les EPI seront remis lors de cette première journée d'intégration. En 2023, nous souhaiterions aller plus loin et disposer directement ces éléments dans le casier, attribué au salarié en amont de son arrivée.

Pour ce faire, nous avons besoin de mettre de l'ordre au niveau de l'ensemble des casiers.

En effet, il est nécessaire d'identifier quels sont les casiers réellement occupés par des salariés présents à l'effectif de l'entreprise à ce jour.

Nous allons organiser une campagne d'identification des casiers. Des étiquettes vont être posées dès demain sur chaque casier. Elles comporteront 3 champs (Nom, Prénom, Service) à compléter par le collaborateur lui-même avant le samedi 3 décembre 2022.

A compter du lundi 05/12/22, Teva SAUSSE Responsable Qualité, accompagné d'un membre du CSSCT, ouvriront les casiers non identifiés pour les vider et pouvoir ainsi les mettre à disposition des nouveaux entrants. Les affaires seront conservées dans des sacs identifiés/numérotés.

11. Questions diverses :

FO :

1. Pourquoi y a-t-il des objectifs de vente fixés aux vendeurs du gros électroménager. Quel intérêt pour le salarié ?

La fixation d'objectifs est habituelle pour ce type d'activité. Cela donne du sens aux missions confiées aux salariés ; ils participent ainsi à un projet commun.

Mr Levacher précise que c'est une contrainte pour eux, il n'y a aucune raison de donner des objectifs car ils ne sont qu'employés commerciaux et non vendeurs techniques et donc pas intéressés sur le chiffre d'affaire.

Mme Beaubay précise aussi de cela met une mauvaise ambiance, c'est mesquin et c'est un danger.

Mr Lacontre dit que certains se consacrent juste à la vente et ne mettent pas en rayon et « se tire dans les pattes ».

2. Pourriez-vous rappeler aux responsables de rayon que les dimanches travaillés sont basés sur du volontariat. Nous avons constaté que certains responsables insistent lourdement pour que les salariés viennent ce jour-là.

Pourriez-vous svp donner plus de détails pour que nous puissions agir de façon ciblée ?

A votre demande, lors de la réunion nous vous avons précisé le service : le MAB

3. De nouvelles tâches de poste ont été attribuées pour les secrétaires standardistes pourquoi celles-ci ne sont pas respectées ? (ex : participation à l'affichage INDOOR). Quel intérêt d'avoir supprimé les tâches à ces personnes pour les distribuer aux autres secteurs ?

Auparavant, l'affichage indoor était effectué tous les lundis matins. Compte tenu de la fréquence de cette tâche, les secrétaires standardistes prêtaient main forte au service communication. Dans le cadre de la campagne « QR code + de promo – de papier », les règles d'affichage ont été revues et cet affichage est devenu permanent. Il ne sera changé que quelques fois dans l'année, pour les grands temps forts commerciaux (foire aux vins, Noël,...) Par conséquent, le service communication peut désormais assurer cette mission en toute autonomie. Néanmoins, si des besoins existent, les secrétaires standardistes seront sollicités par voie hiérarchique. Il faudra que ce soit prévu sur le planning de travail.

4. Pourquoi certains responsables n'affichent toujours pas après multiples et multiples rappels lors des réunions les plannings 15 jours avant qu'ils ne commencent comme le précise la convention collective et l'accord d'entreprise ?

Pourriez-vous svp nous communiquer plus de détails pour que nous puissions agir ?

A votre demande, lors de la réunion nous vous avons précisé le service : Le TRAITEUR

CGT :

- Depuis plus d'un mois, il y a un problème avec l'étiquetage du rayon Sushi, ce qui entraîne une forte gêne au niveau des caisses LS et Scan. Pouvez-vous faire le nécessaire auprès de l'entreprise concernée ?

Les têtes d'impression de l'imprimante à étiquettes ont été nettoyées par notre service informatique. Nous tentons de joindre les responsables mais ils ne répondent pas pour l'instant. Nous allons insister.

- Lors de la dernière réunion nous avons évoqué la distribution de veste pour les employés du MAB (tenue noire imposée par Leclerc), avez-vous traité le sujet ?

La responsable du MAB et le Responsable Qualité travaillent actuellement sur ce sujet. L'équipe du MAB a été associée au choix des tenues. C'est en cours.

- Lors de la réunion de septembre nous avons évoqué le fait que certains responsables ne prennent pas en compte le temps d'habillage, de 15 minutes par jour prévu dans nos accords, lors de la préparation des horaires. Vous nous avez informés que vous alliez faire le rappel de cet accord lors de la formation des responsables. Qu'en est-il nous n'avons pas constaté de changement ?

Nous vous confirmons que le rappel a bien été effectué.

Pourriez-vous svp donner plus de détails pour que nous puissions agir ?

A votre demande, lors de la réunion nous vous avons précisé le service : la POISSONNERIE

-Mme LASSARRETTE a demandé si on pouvait désigner la personne qui s'occupe de « de l'harcèlement moral et sexuel ».

Le référent ne change pas, Mme TERRADE et Mme BEAUBAY ;

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Président,

D. SAINT-LAURENT

La Secrétaire

S. BISSERIER